

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 25 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 17.10.2017.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13

Votants : 13

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. JOLLIVET – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD – Mme GRENIER – M. BOUNIARD – Mme LEBRAT.

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.

Mme Marie France LEBRAT a été élue secrétaire.

Objet : DM2 – Budget Principal.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter les modifications budgétaires suivantes au BP 2017 du Budget Principal :

- Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	
			Augmentation des crédits	Diminution des crédits
014	739223	Prélèvement FPIC	3 800 €	
65	65548	Autres contributions aux organismes de regroupement	1 000 €	
65	6542	Pertes sur créances irrécouvrables éteintes	4 100 €	
022	022	Dépenses imprévues		8 500 €
011	61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers		400 €
		TOTAL	8 900 €	8 900 €

Le Conseil Municipal charge son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 25 octobre 2017.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 26 octobre 2017.
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

30 OCT. 2017

.../...